

# L'inscription du droit à l'avortement, les députés l'ont votée !



Les commentaires médiatiques font l'éloge de ce vote. « Aucun parti politique n'est contre » ; « c'est un vote historique » ; « il faut affirmer le droit des femmes » affirment les journalistes.

On ne peut que constater que l'avortement est banalisé par la loi, l'IVG est autorisée jusqu'à la quatorzième semaine et l'IMG permise en France jusqu'au terme. Pour Simone Veil, il était un drame, aujourd'hui il est devenu un droit incontestable. Le vote favorable du parlement pour inscrire ce droit dans la Constitution confirme cette banalisation présentée comme une avancée sociétale. Mais en réalité de quoi parle-t-on ?

L'avortement, nommé IVG, est la destruction d'une vie humaine dans le sein maternel. Il n'est donc jamais banal. Il cause la mort d'un être qui est unique par son ADN. Le corps de l'enfant n'est pas le corps de la femme qui le porte. Pratiquer une IVG est donc donner la mort, non pas à un amas de cellules, mais bien à un être humain.

Mais l'avortement injecte aussi la mort dans le cœur maternel. Certaines femmes sont désemparées devant une grossesse imprévue et peuvent vivre une situation personnelle douloureuse, notamment lorsque le père refuse sa responsabilité parentale. Malgré la pression d'organismes et de proches qui leur présente l'IVG comme la seule « solution », certaines font le choix, courageux, de garder leur enfant. D'autres, souvent car aucune alternative, aucune aide ne leur est apportée, décident d'avorter. Mais reste après l'acte médical la souffrance traumatique, que la société ne veut pas nommer et que la femme qui a avorté

portera seule.

J'ai écrit aux députés d'Eure & Loir pour qu'ils refusent cette loi. Choisir de fixer ce droit à tuer dans un texte fondamental qui soutient la vie sociale de la nation, c'est choisir de banaliser toujours plus la culture de mort que dénonçait avec raison saint Jean-Paul II. Sainte Mère Teresa disait que les hommes feraient la guerre tant qu'ils avorteraient les femmes. En tant qu'évêque, je me dois de dire que ces parlementaires ont participé à un péché grave, péché qui les sépare de Dieu. Beaucoup rient de mon affirmation mais n'en va-t-il pas de leur salut éternel ? Jésus Christ nous a prévenus : « ils s'en iront, ceux-ci au châtement éternel, et les justes, à la vie éternelle » (Mt 25,46). Oui, ceux qui font le mal sont avertis des conséquences de leur choix, « tel est le destin des insensés et l'avenir de qui aime les entendre, troupeau parqué pour les enfers et que la mort mène pâître. » (Ps 48,14)

Vous députés qui avez fait ce choix de mort, je prie pour votre salut et votre devenir. Beaucoup de cris de femmes ne vous parviendront pas car elles pleurent en silence ; encore moins le cri des avortons dont la bouche reste à jamais silencieuse. Ce sont les saints innocents du XXI<sup>e</sup> siècle. La miséricorde de Dieu est plus grande et plus puissante que le péché, si grand soit-il. Mais nous devons tous répondre, devant Dieu, de nos actes. Et ces actes comme participation au mal, alors que nous avons la liberté de choisir le bien, ceux-là, assurément, pèseront lourds dans la balance de la justice divine.

Mgr Philippe Christory, évêque de Chartres